

# L'Année de la régulation 2001

*Économie, Institutions, Pouvoirs*

PRESSES DE SCIENCES-PO

# La loi des grands noms Ou quand le « non-emploi » efface le chômage...

Thomas COUTROT<sup>1</sup> et Georges EXERTIER

*Résumé . À l'été 2000 une double controverse éclate à propos de deux études sur les « trappes à inactivité » publiées par la revue de l'INSEE, et signées par deux hauts responsables de l'Institut. Fait exceptionnel pour cette revue, ces articles portent sur des sujets brûlants de l'actualité économique et sociale, et leurs conclusions renforcent le point de vue libéral, notamment sur l'opportunité d'instaurer un impôt négatif en France. Fortement médiatisée, une controverse publique oppose les syndicats de l'INSEE aux auteurs des articles, qui affirment n'être mus que par des préoccupations scientifiques. Moins visible, une controverse scientifique s'ébauche, portée par des économistes d'instituts indépendants. Mais de façon a priori surprenante ni les experts économiques officiels, ni les statisticiens de l'INSEE ne se mêlent à la controverse scientifique. Pourtant la problématique des études en question, où le « non-emploi » supplante le chômage comme concept central de l'analyse du marché du travail, traduit un glissement plus général lourd de conséquences pour les représentations sociales et l'activité des statisticiens. On examine ici ce que ce désintérêt révèle sur l'évolution du champ de l'expertise économique en France, au cœur duquel se trouve l'Institut national de la statistique et des études économiques. Tournant le dos à sa spécificité historique, ce dernier tend à séparer de plus en plus les activités de conception et de réalisation d'enquêtes, d'une part, et de recherche théorique et économique, d'autre part.*

Au printemps 2000, la respectable revue mensuelle de l'INSEE, *Économie et statistique*, publie [dans son n° 328, daté de 1999] un article qui fait quelque bruit. Signée par deux des noms les plus prestigieux de la maison, Guy Laroque et Bernard Salanié (L & S par la suite), l'étude (L & S-1 par la suite) cherche à quantifier l'importance d'un phénomène qui préoccupe beaucoup

---

1. : DARES – : thomas.coutrot@dares.travail.gouv.fr

d'économistes et de décideurs, celui des « trappes à inactivité ». Les conclusions sont nettes : la moitié des chômeurs qui reprennent un emploi à mi-temps au SMIC bénéficient d'une hausse de leurs ressources mensuelles inférieure à 500 F.

Trois mois après, les mêmes auteurs et la même revue frappent encore plus fort [dans le n° 331, daté de 2000]. Un autre article (L & S-2), précédé d'une épigraphe de Darwin<sup>2</sup> et sobrement intitulé « Une décomposition du non-emploi en France », conclut cette fois que « près de la moitié des chômeurs sont en non-emploi volontaire » et que « la hausse du SMIC détruirait de nombreux emplois ».

La publication de ces deux articles, dans une période agitée par le débat entre MEDEF et syndicats sur la « refondation sociale » et la renégociation de la convention UNEDIC, ne pouvait passer inaperçue, et donne lieu à une abondante couverture de presse (voir annexe 1). Dans le courant de l'été 2000, certains acteurs sociaux (le Medef et les syndicats de l'INSEE) s'emparent de ces travaux pour s'en recommander ou pour les condamner. À l'automne, une controverse scientifique débute, marquée par deux articles critiques publiés respectivement par Michel Husson dans la *Revue de l'IREs* et Henri Sterdyniak dans la *Revue de l'OFCE* (annexe 2). Les auteurs incriminés répondent brièvement à ces critiques, mais le débat tourne rapidement court. En revanche l'impact politique des deux articles L & S n'est pas négligeable : ils occupent un rôle de référence centrale dans le rapport de J. Pisani-Ferry sur le « plein-emploi » publié par le Conseil d'analyse économique en décembre 2000, quelques semaines avant l'adoption par l'Assemblée nationale d'un projet de loi instaurant une « prime pour l'emploi » destinée à accroître les incitations au travail pour les chômeurs.

Cette ébauche de controverse scientifique est un révélateur de la structure du champ du débat économique en France. Elle fournit un riche matériau, qui pourrait par exemple permettre d'illustrer le relatif échec<sup>3</sup> de la réforme de 1980, celle qui avait permis la création de l'IREs, de l'OFCE et de Rexecode pour faire contrepoids au monopole de l'administration économique (INSEE, direction de la Prévision du ministère des Finances) dans le domaine de l'expertise économique. On pourrait aussi en faire une lecture épistémologique, afin d'analyser les argumentations, critiques et justifications des participants à la controverse scientifique, et d'éclairer les liens entre hypothèses méthodologiques, construction de modèles théoriques et tests empiriques<sup>4</sup>. Sans écarter complètement ces lignes d'interprétation, nous concentrerons notre attention sur la réception qui a été faite de ces travaux dans l'administration économique elle-même (en l'occurrence l'INSEE), et dans la sphère de l'« expertise officielle » (le Conseil d'analyse économique, les conseillers économiques du gouverne-

2. « Grande est notre faute si la misère de nos pauvres découle non pas de lois naturelles, mais de nos institutions » (Charles Darwin, *Le voyage du Beagle*).

3. Au sens où la contestation émanant de chercheurs de ces deux organismes n'est pas prise en compte dans les sphères officielles (cf. *infra*).

4. On pourrait en particulier s'interroger sur le critère poppérien de la « réfutation » d'une théorie dans le cas de tests empiriques basés sur des modèles probabilistes.

ment). Comment se fait-il qu'une controverse scientifique aussi tranchée, portant sur un sujet d'une telle acuité politique et sociale, n'ait déclenché pratiquement aucun débat ni dans la sphère de l'expertise économique, ni dans celle de l'expertise statistique ? Concernant la première, force est de constater que la controverse n'a absolument pas entaché la crédibilité des résultats de l'étude. Celle-ci a même été explicitement mobilisée pour fonder une décision politique (la « prime pour l'emploi ») qui fait, quant à elle, l'objet d'un large consensus<sup>5</sup>. Concernant l'INSEE, le fait curieux est la non-participation à ce débat des statisticiens, notamment (fait encore plus curieux) de ceux qui sont chargés des « enquêtes sur l'emploi » mobilisées par L & S. Nous essaierons de montrer que l'épisode est révélateur d'un véritable clivage de l'Institut entre la production statistique courante, jugée peu noble, et la recherche économique et économétrique, hautement valorisée, malgré le fait, apparemment paradoxal, qu'une relative mobilité existe entre ces deux pôles. Ce clivage ne peut manquer à terme de poser de sérieux problèmes à l'appareil statistique français et à la qualité du débat public de politique économique.

## LE CHOC DES ÉPISTÉMOLOGIES

Les deux études de G. Laroque et B. Salanié doivent être distinguées, tant du point de vue de la méthode qu'en ce qui concerne les critiques qui leur sont adressées. Les deux articles s'appuient sur une grosse enquête statistique auprès de 60 000 ménages (« l'enquête emploi » de l'INSEE de mars 1997). Dans le premier article (L & S-1), les auteurs examinent chaque ménage comportant une personne chômeuse ou inactive : ils simulent les effets de la législation sociale qui devrait s'appliquer dans son cas et calculent les incitations financières à la reprise d'un emploi au SMIC. Les résultats indiquent que la perte du RMI et autres revenus sociaux exercerait un effet dissuasif ou en tout cas peu incitatif : ainsi, selon leur modèle, la moitié des chômeurs gagneraient moins de 500 F par mois s'ils prenaient un emploi à mi-temps au SMIC.

Certaines hypothèses de l'étude ont été contestées par les critiques (notamment syndicales), mais c'est surtout le deuxième article (L & S-2) qui a déclenché la controverse majeure. L & S-2 classe les personnes non employées (chômeurs ou inactifs) en trois catégories. Le non-emploi « classique » touche les individus dont la productivité potentielle est si faible que leur salaire devrait être inférieur au SMIC : ce dernier empêche malheureusement leur emploi d'être rentable pour un patron. Le non-emploi « volontaire » concerne les personnes pour qui la prise d'emploi ne procurerait pas un gain net suffisant (dont la me-

---

5. Le 15 mai 2001, l'Assemblée nationale, par vote unanime de la gauche plurielle, a adopté définitivement une « prime pour l'emploi » afin « d'inciter au retour à l'emploi ou au maintien dans l'activité », et ce, avec l'abstention bienveillante de l'opposition, favorable au principe de la prime mais pas à ses modalités. Notons en effet que le débat interministériel (opposant Bercy à Grenelle, autrement dit le ministère de l'Économie et des Finances à celui de l'Emploi) a abouti à un compromis où le mécanisme de la prime à l'emploi ne défavorise pas le passage du temps partiel au temps plein, contrairement au projet défendu par les cercles les plus libéraux [CSERC, Godinot, Bourguignon...].

sure empirique est l'enjeu fondamental dans la controverse, on va le voir) par rapport à ce qu'elles perçoivent si elles restent sans emploi : on retrouve ici les fameuses « trappes ». Le reste, à savoir l'« autre non-emploi », est résiduel : il correspond au chômage involontaire, celui qui frappe des individus employables et désireux d'obtenir un emploi.

L & S-2, à la différence de L & S-1, confronte les prévisions du modèle théorique aux comportements effectifs des acteurs économiques : la performance économétrique consiste à essayer d'identifier, à partir des caractéristiques individuelles des personnes et de la législation fiscale, un seuil critique de gain net au-dessous duquel les individus ne se porteraient pas sur le marché du travail. La controverse porte sur les conclusions à tirer des résultats statistiques de cette confrontation : les critiques affirment qu'elle invalide les hypothèses initiales, ce qui est fermement nié par L & S.

Nous ne pouvons qu'inciter le lecteur à se reporter à l'annexe 2 « Une ébauche de controverse scientifique » ou mieux aux textes originaux. Disons seulement que l'économétrie de L & S-2 obtient une estimation extrêmement imprécise des « seuils de participation » si cruciaux dans le modèle des « trappes à inactivité ». Pour les critiques, cette imprécision invalide le modèle théorique, alors que pour L & S, « la loi des grands nombres » joue, et l'imprécision des résultats microéconomiques n'empêche pas une grande précision des résultats macro, en tout cas « si on accepte la structure générale du modèle » (L & S [2001], p. 212).

La controverse renvoie à une opposition, déjà fort ancienne dans l'histoire de la statistique, entre des postures épistémologiques radicalement différentes (Desrosières [2000]). « L'une, sur le modèle des sciences physiques, suppose *a priori* que des principes généraux de maximisation et d'optimisation orientent les comportements individuels, et en déduit une représentation déterministe (au moins en théorie) de la vie économique. L'autre [...] voit dans les régularités et les corrélations observées les seules 'lois' ou 'causes' dont le savant peut parler valablement. Dans le premier cas on peut au mieux mesurer les paramètres d'un modèle théorique supposé vrai *a priori*. Dans le second, les lois ne peuvent émerger que du foisonnement des données. Une troisième attitude est encore possible, celle de l'épreuve d'une théorie, soumise à la critique, et confirmée ou rejetée au vu des observations. Elle est rare au XIX<sup>e</sup> siècle [...]. Dans ces trois cas les rhétoriques permettant de combiner le langage des lois et celui des tabulations statistiques sont différentes. » (Desrosières [2000], p. 371.) Manifestement quand Guy Laroque et Bernard Salanié rejettent la critique de Husson et Sterdyniak (qu'ils qualifient de « pas valide si on accepte la structure générale du modèle »), ils se placent dans la première tradition, alors que leurs contradicteurs se situent dans la troisième. Pour Laroque et Salanié, les données ne peuvent tout simplement pas contredire le modèle ; dans cette tradition « si le modèle contredit la théorie, les données sont fausses, mais non la théorie » (Desrosières, p. 372).

On peut comprendre cette posture théorique dans le cas de l'article L & S-1 (la mesure des trappes à inactivité) : les données sont en effet utilisées dans le cadre d'une microsimulation, pour repérer le nombre de « non-employés » qui n'auraient rien ou très peu à gagner à une reprise d'activité. Si l'on accepte l'hypothèse qu'un individu qui gagne moins qu'un « seuil de participation » donné en prenant un emploi est prisonnier d'une « trappe à inactivité » et se trouve en « non-emploi volontaire », les conclusions de l'étude L & S-1 n'ont rien d'abusif ; elles ne sont en tout cas pas contredites par les données mobilisées, puisque les comportements effectifs des personnes (reprise d'emploi ou non à la période suivante) ne sont pas pris en compte dans la méthodologie de l'étude. En revanche, dans L & S-2, le travail sur les données n'est plus de l'ordre de la microsimulation, mais bien du test d'hypothèse : on examine si la loi de comportement posée initialement rend bien compte des comportements effectivement observés. Il est alors plus difficile de comprendre pourquoi, alors que les données mobilisées montrent l'impossibilité d'estimer avec une précision acceptable les fameux « seuils de participation », et devraient donc amener à rejeter l'hypothèse de comportement posée initialement, les auteurs ne s'arrêtent pas à ce constat, et poursuivent en calculant la valeur moyenne agrégée de la probabilité d'appartenir à une catégorie (le « non-emploi volontaire ») pourtant peu cohérente avec l'analyse des comportements individuels. Tout se passe comme si les auteurs avaient effectué un saut non maîtrisé entre deux épistémologies statistiques appartenant à deux traditions bien distinctes.

#### L'AGENDA DES POLITIQUES NATIONALE ET EUROPÉENNE DE L'EMPLOI EXPLIQUE L'ACCUEIL DES ÉTUDES DE L & S

On l'a dit, les études L & S ont été très favorablement accueillies dans la sphère de l'expertise économique officielle, qui a largement ignoré la controverse. Le rapport de Jean Pisani-Ferry sur *Les chemins du plein-emploi*, publié au Conseil d'analyse économique en décembre 2000, s'appuie de façon décisive sur les résultats des travaux de L & S. Ceux-ci sont cités rien moins que sept fois au long du texte, pour illustrer les dangers d'une hausse du SMIC, mais surtout la gravité des trappes à inactivité et les vertus d'un impôt négatif. Absolument aucune mention n'est faite de la controverse suscitée par ces travaux, comme s'ils avaient toute l'autorité d'acquis scientifiques incontestés.

Le rapport Pisani-Ferry est particulièrement représentatif de la vision aujourd'hui assez répandue chez les macroéconomistes concernant les problèmes de la croissance et de l'emploi. Le fil directeur du rapport est la préoccupation centrale de nombre d'économistes : comment progresser vers le plein-emploi sans raviver les tensions inflationnistes qui obligerait la Banque centrale européenne (eu égard à son seul objectif explicite, la stabilité des prix dans la zone euro) à relever ses taux d'intérêt pour « refroidir » l'activité (et accroître à nouveau le chômage). Certes les hausses de salaires demeurent fort sages malgré la baisse récente du chômage, mais le niveau inquiétant des difficultés de recrute-

ment signalées par les employeurs laisserait présager de fortes tensions à venir de ce côté : la courbe de Beveridge se serait clairement « déplacée vers la droite » au cours des années 1990 (période pourtant où les politiques de baisse du coût du travail peu qualifié se sont fortement développées). Même si des économistes critiques ont contesté la légitimité d'une telle focalisation sur le péril inflationniste (Fondation Copernic [2001]), le consensus des macroéconomistes va bien dans cette direction, comme l'indique la quasi-unanimité des commentaires d'autres membres du CAE rassemblés à la suite du rapport Pisani-Ferry.

Dans ce cadre théorique marqué par les théories du « chômage d'équilibre » (le taux de chômage nécessaire pour stabiliser l'inflation eu égard aux rigidités des marchés du travail et des produits), l'une des tâches essentielles de la politique économique est de lever les goulots d'étranglement qui pèsent sur l'offre de travail. À cet égard, dans un contexte marqué à la fois par les difficultés de recrutement signalées par les employeurs, et par le maintien d'un volant encore massif de chômage, l'incitation pour les chômeurs et inactifs à (re)prendre un emploi apparaît comme une préoccupation majeure. Dans la mesure où (à l'exception bien entendu de la baisse du coût du travail) est écartée toute action publique sur la demande de travail (visant notamment à rendre les postes de travail proposés par les entreprises plus attractifs pour les chômeurs ou inactifs, à inciter les entreprises à modifier leurs pratiques de recrutement ou à les dissuader de recourir à une rotativité très élevée de leurs emplois)<sup>6</sup>, l'action sur l'offre de travail devient centrale dans les politiques publiques. C'est d'ailleurs bien cette priorité à l'offre que reflètent les quatre piliers de la politique communautaire pour l'emploi (adaptabilité, employabilité, initiative, égalité professionnelle), ainsi que l'objectif central désormais assigné aux politiques d'emploi des pays de l'Union depuis le sommet de Lisbonne en 2000 : viser un taux d'emploi de 70 % pour 2010<sup>7</sup>.

On comprend alors mieux l'intérêt d'études comme celles de L & S : elles viennent confirmer la justesse de préoccupations qui ne s'appuyait jusqu'alors que sur des présomptions assez peu étayées empiriquement. Pour fonder son diagnostic d'un péril inflationniste qui se rapproche, Pisani-Ferry se base en effet principalement sur un indicateur (la proportion d'employeurs signalant des

---

6. En complément au rapport Pisani-Ferry figure ainsi une étude de Dominique Goux, de l'INSEE, qui conclut (à l'aide d'un modèle de demande de travail distinguant deux types d'emplois, précaires et stables) que la taxation des contrats de travail précaire aurait pour conséquence un accroissement du chômage et des inégalités. Outre ce type d'arguments économiques (mais on sait que tout modèle est susceptible de délivrer des conclusions différentes si on lui adjoint des hypothèses auxiliaires, par exemple ici sur l'existence d'externalités négatives liées à une sélection ou à une rotation excessive de la main-d'œuvre), les motifs de ce refus d'agir sur la demande de travail tiennent sans doute aux présupposés de l'idéologie néolibérale, mais aussi probablement, en la circonstance, à la réticence des pouvoirs publics à envisager des politiques qui pourraient heurter le patronat dans un contexte où l'épreuve de force déclenchée autour de la loi des 35 heures n'est pas encore close.

7. Le taux de 70 % concerne la tranche d'âge 15-65 ans, ce qui, comme le fait remarquer J.-C. Barbier, fait l'impasse sur les « orientations à débattre démocratiquement dans chaque pays concernant les jeunes à l'Université, l'âge de la retraite, la Sécurité sociale, la flexibilité du marché du travail et des contrats etc. » (Barbier [2000], p. 4).

« difficultés de recrutement ») dont il souligne lui-même les faiblesses : il ne s'agit pas d'offres d'emplois non satisfaites, mais du sentiment des employeurs qu'il est plus difficile de recruter, sentiment qui peut fort bien s'expliquer, comme le reconnaît le rapport, par l'inertie des pratiques de recrutement facile héritées de la période de forte aggravation du chômage. Face au caractère jusqu'ici peu assuré du diagnostic, L & S ont le grand mérite de proposer une évaluation quantitative et sophistiquée de l'ampleur des contraintes qui brident l'offre de travail et de confirmer la gravité du problème (même si l'étude est statique et concerne l'année 1997, pas particulièrement marquée par des tensions inflationnistes). D'où l'écho médiatique très large de ces travaux, avant même le déclenchement de la polémique par les syndicats de l'INSEE (cf. annexe 1). Lorsqu'en janvier 2001 L & S présentent leurs travaux au groupe « Plein emploi » piloté par Jean Pisani-Ferry au Conseil d'analyse économique, deux experts du ministère de l'Emploi et de la Solidarité soulèvent bien des objections méthodologiques, mais l'impression générale demeure que ces travaux viennent à point nommé pour qualifier les périls de la situation. Les critiques suscitées par ces travaux n'ont guère été prises en considération, comme si le fait que leurs auteurs n'appartenaient pas au CAE leur enlevait l'essentiel de leur intérêt.

Avant la publication des travaux de L & S, divers rapports officiels ou officieux, avaient déjà préconisé, de façon plus ou moins tranchée, la mise en place d'incitations fiscales à la (re) prise d'emploi : rapport du CSERC [1997], rapports Bourguignon (CAE [1998]) et Bourguignon-Bureau (CAE [1999]), Note de la Fondation Saint-Simon « pour une réforme du RMI » [1999], rapport Belorgey (CGP [2000]). Mais ces rapports ne s'appuyaient pour l'essentiel que sur des modèles purement théoriques et/ou des simulations de cas types décrivant les effets de seuils sur les taux marginaux de prélèvement, effets dus à la complexité de la législation sociale, et mettant en évidence le niveau potentiellement très élevé de ces taux marginaux pour les chômeurs et Rmistes. Les travaux de L & S constituent les premiers arguments empiriques apparemment solides pour évaluer l'importance quantitative de ces situations et valider des innovations fiscales destinées à les résorber.

D'où à la fois l'ardeur des syndicats de l'INSEE et des économistes critiques à dénoncer les présupposés et les raccourcis de L & S, et le très faible écho de ces critiques chez la plupart des économistes et des décideurs. Il serait donc naïf de penser que l'économie étant une science, ayant même (pour certains, dont L & S) une vocation de science « dure », le débat serait mené selon les canons pop-périens de la réfutation (de l'article, de sa critique, ou de la critique de la critique). Ce serait ignorer les enjeux politiques précédents, qui contribuent largement à former les jugements des acteurs sur la controverse. Ce serait aussi ignorer le jeu formidable des effets de réputation et d'autorité, la « loi des grands noms », qui jouent à plein au sein du champ de la profession économique et en particulier de l'INSEE. Il n'est qu'à lire la réponse de Guy Laroque au comité technique paritaire de l'INSEE en septembre 2000 : en réponse aux

« experts syndicaux », il cite une impressionnante liste de séminaires et d'universités où les travaux incriminés ont été discutés apparemment sans être contestés (cf. annexe 1). L'affaire connaît sans doute sa conclusion avec la note du comité de direction de l'Institut, en date du 27 décembre 2000, annonçant la nomination de Guy Laroque à la vice-Présidence de la société d'économétrie<sup>8</sup> : cette « distinction rarissime pour un non-universitaire » est « un signe de reconnaissance de la qualité de ses travaux et, à travers lui, ceux de l'ensemble des économistes de l'INSEE ».

## LA LONGUE MARCHÉ DE LA NOTION DE CHÔMAGE

Cette histoire peut aussi être lue comme révélatrice de l'ambivalence de l'INSEE, et, plus fondamentalement, du double rôle des statistiques dans le débat social, d'une part par diffusion directe à des utilisateurs très divers, et d'autre part à travers les constructions de la « science économique ». Or il se trouve que la France est un des rares pays où ces deux rôles sont exercés dans une même institution, l'INSEE, ce qui ajoute une touche de complexité à l'analyse de l'affaire L & S. Dans la plupart des autres pays, ces deux façons de qualifier et d'utiliser les statistiques sont pratiquées dans des espaces et par des acteurs très différents.

Historiquement, les statistiques de l'emploi et du chômage ont joué un rôle fondateur dans la statistique publique du XX<sup>e</sup> siècle, et ceci doublement : en instaurant de nouvelles « variables », et en opérationnalisant celles-ci à travers des enquêtes par sondage. Les nouvelles variables sont notamment la « population active » et le « chômage », liés à des modes de gestion du salariat qui se mettent en place dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces modes de gestion et ces variables se sont eux-mêmes substitués peu à peu, entre les années 1890 et 1940, aux traitements et description antérieurs de la « pauvreté », dont la *poor law* anglaise de 1835 constituait un archétype. Celle-ci distinguait déjà les pauvres « valides » (sous-entendu : plus ou moins « volontaires » et fainéants, à faire travailler dans les « workhouses », qualifiés d'*indoor relief*), et les pauvres « non valides », à aider « à domicile » (*outdoor relief*) (Castel [1995] ; Salais, Baverez, Reynaud [1986] ; Topalov, [1994]). Le droit du travail (implicitement, mais c'est évident : salarié) qui est construit au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, met en place, lui, la trichotomie fondamentale : « actifs occupés », « chômeurs » (dont l'ensemble constitue la « population active »), et « inactifs », dont les définitions sont peu à peu précisées et codifiées par le Bureau international du travail (BIT), dans les années 1950. Une pièce maîtresse de ce dispositif est la définition du « chômeur » qui comporte trois conditions : être sans emploi, en chercher un « de façon active », être immédiatement disponible ». Ce dispositif constitue, aujourd'hui encore, le bréviaire de tous les statisticiens « officiels » (c'est-à-dire œuvrant dans les instituts nationaux de statistique) du monde. De

---

8. Selon les termes du comité de direction, il s'agit de « l'association de recherche la plus prestigieuse au monde en matière d'économie quantitative ».

nombreuses conférences, organisées notamment par le BIT, s'efforcent régulièrement de préciser ou de nuancer ces définitions, dont l'application concrète est souvent de plus en plus difficile en raison de l'émergence des « nouvelles formes d'emploi » (temps partiel, intérim, stages, « petits boulots », sous-traitance, etc.). Mais la philosophie de base reste celle de la « trichotomie » évoquée ci-dessus.

Cette construction taxinomique et juridique a été, dès les années 1940, mise en œuvre, aux États-Unis puis en Europe, dans des systèmes d'observation alors tout nouveaux : les « enquêtes par sondage ». Désignées en France sous le nom d'« enquête emploi », et partout ailleurs comme « enquête sur les forces de travail » (*labour force survey*), celles-ci s'efforcent de formuler leurs questions en suivant les prescriptions du BIT, qui constituent une norme mondiale issue d'une longue et riche histoire. Or c'est précisément ce système de normes et de définitions, largement connu et utilisé dans le débat social, et dont l'INSEE est en quelque sorte le « dépositaire », qui est, de fait et sans crier gare, envoyé aux oubliettes par L & S, dans un article d'*Économie et statistique*, la revue officielle de l'INSEE ! Comment expliquer ce mystère apparent ?

#### STATISTIQUES ET ÉTUDES À L'INSEE : DE LA POLYVALENCE À LA SCISSION

On ne peut le faire qu'en effectuant un détour historique et sociologique, en présentant la spécificité de l'INSEE, elle-même liée au système français des « grandes écoles » et des « grands corps techniques » issus de l'École polytechnique. En simplifiant, on peut dire que l'INSEE a été créé en 1946 à partir, d'une part, d'un très ancien et très petit service de statistique (la Statistique générale de la France, SGF) et, d'autre part, d'un très gros « Service national de statistique » créé en 1941 par René Carmille, un ingénieur militaire, sur le modèle d'autres corps techniques, comme les Mines et les Ponts : les deux tiers des « administrateurs de l'INSEE » sont issus de Polytechnique. L'ajout de « EE » (Études économiques) au sigle classique dans les autres pays (INS : Institut national des statistiques) était lié au souci de donner aux cadres ainsi recrutés un périmètre de responsabilités plus large et plus prestigieux que la simple collecte des statistiques, une activité austère et peu noble, comme c'est encore le cas dans les pays anglo-saxons, où les statisticiens dits « officiels » n'ont pas du tout le prestige des économistes.

Cette particularité de l'INSEE s'est traduite de plusieurs façons. Depuis 1961, son directeur général a toujours été plus économiste que statisticien. Depuis 1974, il a toujours été un ancien élève de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE), l'« école d'application » de l'INSEE. Cette École, créée pour former les cadres de l'INSEE, comporte une forte composante d'enseignement de l'économie mathématique et de l'économétrie. Jusqu'au début des années 1970, l'ENSAE avait en France un quasi-monopole de ce type

d'enseignement, alors peu développé à l'Université. En 1969, avait été créé, sous l'impulsion d'Edmond Malinvaud, le père fondateur du courant « économie mathématique et économétrie » de l'ENSAE et de l'INSEE, une « unité de recherche », ancêtre du « Centre de recherche en économie et statistique » (CREST), créé en 1990, qui accueille notamment des thésards. Par ailleurs existe au sein de l'INSEE une « direction des Études et des Synthèses économiques » (DESE). Au sein du CREST et de la DESE (ainsi qu'à la direction de la Prévision du ministère de l'Économie et des Finances, la célèbre « DP ») sont affectés les plus « brillants » (dans la logique locale, notamment celle de la direction) et les plus ambitieux des administrateurs de l'INSEE, sélectionnés de plus en plus sur le seul critère de leur aptitude au maniement de la microéconomie mathématique et de l'économétrie.

Edmond Malinvaud réunissait par un tour de force les deux compétences, de statisticien minutieux et d'économètre réputé. Ses successeurs n'ont pas cherché à maintenir le modèle du statisticien-économiste polyvalent. L'autonomisation relative d'une sorte d'aristocratie des « statisticiens économistes » (c'est ainsi que se désignent les administrateurs de l'INSEE, pour tenter de marquer une unité, un peu rêvée, de leur Corps) est matérialisée depuis la fin des années 1980 par la double implantation de la direction générale de l'institution, dans deux bâtiments distincts, implantés à Malakoff, distants d'environ un kilomètre, dits respectivement « Malakoff 1 » et « Malakoff 2 ». Dans le premier, une tour de douze étages des années 1970 rassemble les services dits « statistiques », qui organisent les enquêtes, recensements et exploitations de fichiers administratifs, qui constituent les diverses sources de la statistique publique. Notamment, le « département Emploi et Revenus d'activité » (DERA), est chargé de la production des statistiques sur l'emploi et le chômage, en collaboration avec la « direction de l'Animation de la recherche, des études et des statistiques » (DARES) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité. C'est le DERA qui effectue l'enquête par sondage sur l'emploi, dont le fichier (ou plutôt une partie de celui-ci) a servi aux évaluations par L & S des trois « composantes du non-emploi », par le biais de la modélisation économétrique évoquée ci-dessus.

En revanche, le bâtiment « Malakoff 2 », un bâtiment plus récent et plus petit, abrite<sup>9</sup> l'« élite » dans la hiérarchie indigène, c'est-à-dire les services de recherche et d'études, le CREST et la DESE (et plus particulièrement au sein de la DESE le « D3E », département des Études économiques d'ensemble). Les deux auteurs de l'article sur « la décomposition du non-emploi » étaient des membres importants de ce pôle « Malakoff 2 » de l'INSEE. Laroque était directeur de la DESE, et Salanié chef de la division « Croissance et politiques macroéconomiques », au sein de celle-ci. L'un et l'autre ont eu, avant puis après ces postes à la DESE, des responsabilités importantes au CREST, que Salanié dirige à partir de l'automne 2001. L'un et l'autre ont fait des séjours dans des universités améri-

---

9. Outre les services informatiques de l'Institut.

caines. Laroque a été rédacteur en chef d'*Econometrica*, présidera la Société d'économétrie en 2002. On a vu comment ces divers titres ont joué un rôle important d'« imposition de légitimité » au moment de la controverse autour de leur article.

Cet éclatement de l'unité fondatrice de l'INSEE entre statistiques et études ne se limite pas à la seule scission entre MK1 et MK2. Au sein même de MK1, la « tour » chargée de la production statistique lourde, la direction de l'Institut poursuit depuis plusieurs années une orientation consistant à dissocier, d'une part, le travail (réputé ingrat) de production statistique et de diffusion de résultats rapides (les « INSEE Premières »), considéré comme relevant de la compétence des cadres moyens de l'INSEE, les « attachés » ; et, d'autre part, l'activité d'études à proprement parler, plus digne des cadres supérieurs de l'INSEE, les « administrateurs », mettant en œuvre les raffinements de l'économétrie à des fins de publication au minimum dans *Économie et statistique* ou dans les rapports du Conseil d'analyse économique, et de préférence dans les revues internationales avec « referees ».

Cette dualité institutionnelle et sociologique interne à l'INSEE n'a pas toujours existé (ainsi dans les années 1970 des administrateurs à fortes orientations théoriques ont longuement fréquenté la division Emploi), mais tend à se creuser dans les années 1980 et 1990. Elle peut être associée à une dualité croissante entre les orientations de travail, les objectifs et les cultures des membres des deux pôles.

Les statisticiens de « Malakoff 1 » exercent une activité proche de celle de leurs collègues des instituts nationaux de statistique des autres pays : produire des statistiques selon des définitions et des procédures codifiées par le BIT, discutées et harmonisées notamment par Eurostat (l'Office statistique des communautés européennes, implanté à Luxembourg). Ces statistiques sont en principe destinées à des catégories très variées d'utilisateurs, parmi lesquels les « chercheurs » n'occupent qu'une place minime. Dans les autres pays, ces « chercheurs » constituent un monde culturellement et sociologiquement lointain des « statisticiens officiels ». C'est moins vrai en France, puisqu'une partie d'entre eux appartient à la même institution, se trouve à dix minutes à pied, et a fréquenté les mêmes bancs d'école. Et de plus, nombre de « statisticiens » souhaitent « trouver le temps de faire des études » à partir des résultats de leurs enquêtes, et y parviennent dans certains cas : c'est alors un débouché valorisé de leur travail, plus valorisé en tout cas que la simple diffusion vers des « clients » extérieurs, alors que cette dernière activité constitue l'essentiel de l'horizon des membres des INS des autres pays. Cette spécificité sociale et culturelle des statisticiens-économistes français explique en partie les particularités, et aussi les limites vite atteintes, de la controverse suscitée par les syndicats de l'INSEE au sein de celui-ci, à propos des articles L & S.

En effet, il est frappant de constater que les membres du DERA, responsables de l'Enquête emploi, et *a priori* concernés au premier chef par l'innovation (sinon le coup de force) épistémologique que constitue cet article, sont restés très discrets, comme si l'affaire ne les concernait pas. Pourtant, celui-ci s'attaquait de front à des questions sur lesquelles ils travaillent quotidiennement. Comment penser la diversité de la catégorie « chômeurs » et le « flou » de plus en plus flagrant des frontières de cette catégorie ? Des réunions internationales d'experts planchent régulièrement sur ces questions, avec d'autant plus d'intensité qu'il en résulte une « statistique » dont l'impact social est énorme : la mesure du « taux de chômage ». On sait que la sortie mensuelle de celui-ci a, aux États-Unis, des conséquences immédiates sur le niveau de la Bourse, et que, en Europe, cette mesure est interprétée comme un indicateur essentiel des performances d'une politique économique. Il y a donc de quoi occuper les statisticiens, sur les épaules de qui pèsent les difficultés importantes de la mise en œuvre concrète des trois fameux « critères du BIT », dont l'interprétation est souvent très délicate...

L'une des raisons importantes de ce silence des statisticiens tient sans doute à leur faible degré d'appropriation de cette longue histoire de la notion de chômage<sup>10</sup>. En effet une loi d'airain de la mobilité a été instaurée par la direction générale de l'Institut depuis le début des années 1990 : mis à part la hiérarchie supérieure, aucun cadre ne peut ni ne doit rester plus de trois ans dans le même poste. Cette règle inflexible, justifiée par la nécessité pour les cadres de maîtriser l'ensemble des facettes du métier avant de pouvoir éventuellement (pour les « meilleurs »...) s'installer dans un poste de responsabilité, entraîne un effet pervers majeur : la très grande difficulté d'accumuler des compétences spécifiques sur un domaine précis. Ce n'est qu'au bout d'un an, et plutôt de deux, qu'un cadre affecté à la division Emploi (à condition d'ailleurs d'y investir par choix personnel) peut commencer à maîtriser les complexes enjeux techniques et sociaux qui se cachent derrière les débats apparemment ésotériques sur les « frontières du marché du travail » ou le concept de chômage. Mais à ce moment il (elle) doit déjà commencer à chercher un autre poste... Ainsi lorsque les modélisateurs de « Malakoff 2 » s'engagent, lors de l'étude discutée ici, dans une voie apparemment opposée aux préoccupations quotidiennes des statisticiens du chômage et de l'emploi, ils ne rencontrent pas de contradicteurs chez ces derniers, qui ne se sentent guère investis d'une légitimité conceptuelle dans leur domaine d'enquêtes.

Et pourtant, tout en affirmant vouloir étudier « les causes individuelles du chômage », Laroque et Salanié passent en pratique à la trappe la notion de chômage, avec son épaisseur sociale et politique, et parlent essentiellement du « non-emploi », c'est-à-dire de l'addition des deux catégories « chômeurs » et « inactifs ». Ceci est bien sûr intellectuellement possible, mais a sûrement induit

---

10. Cette hypothèse, comme d'autres éléments d'information ou d'analyse ici présentés, nous a été suggérée par certains anciens membres de la division Emploi lors de conversations à propos d'une première version du présent article. Nous tenons à les remercier de leurs suggestions et commentaires.

en erreur nombre des lecteurs des nombreux articles de presse qui ont cité l'article L & S sans nécessairement faire apparaître clairement ce changement, et la différence entre « non-emploi » et « chômage ». Pour bon nombre de ces lecteurs « grand public », « non-emploi » a sans doute été lu comme un synonyme de « chômage ». De façon surprenante, la rédaction de la revue *Économie et statistique* n'a pas spécialement attiré l'attention de ses lecteurs sur ce point, supposant sans doute que la différence entre les deux expressions était suffisamment claire et connue ; au contraire la confusion est entretenue par l'introduction de L & S-2, qui le présente curieusement comme un article pouvant remédier à l'absence d'une « explication solide à la montée du chômage depuis trente ans », et visant une étude « des causes du chômage sur données individuelles » [p. 48]. Or L & S recourent au contraire à une mutation radicale de la problématique du chômage, dont les termes étaient socialement cristallisés depuis au moins les années 1930. Une partie de la cacophonie médiatique qui a suivi la parution de l'article était liée à cette ambiguïté. Dans quelle mesure celle-ci était-elle voulue, ou au moins consciente ? On peut observer que, dans les nombreuses interviews qu'il a données à la presse, Bernard Salanié n'insiste jamais beaucoup sur ce point, même quand le journaliste intervieweur mélange quelque peu « non-emploi » et « chômage ».

On peut interpréter cela de plusieurs façons. Soit les « chercheurs » de Malakoff 2 ne pensent même pas à ce genre de question, parce que le « grand public » et les débats sociaux « médiatiques » ne font pas partie de leur horizon quotidien, plutôt constitué par les « revues scientifiques (anglo-saxonnes) avec referees », dans lesquelles ils rêvent, signe de leur excellence, de publier leurs travaux. Soit, autre hypothèse, ils sont conscients de ce qu'ils font, mais ils pensent que les taxinomies, instituées depuis plus de cinquante ans autour de la notion de chômage et de ses usages nombreux et variés, font obstacle à la nouvelle configuration en vogue dans leur milieu, liant conceptualisation théorique, action publique et mesures statistiques, en termes de « trappes à chômage », « désincitation à chercher du travail », « salaire de réserve », « effets négatifs du SMIC », « productivité marginale du travail », etc. Dans ce cas, décider de publier dans *Économie et statistique*, sans mise en garde « méthodologique » particulière, une étude initialement conçue comme un « working paper » comme en produisent couramment les chercheurs, est un choix politique.

En effet, ce changement de support et de mode de diffusion a une portée importante, *tout particulièrement dans le cas de l'INSEE, compte tenu de l'ambivalence évoquée ci-dessus*. Ceci constitue sans doute le nœud essentiel de l'affaire, puisque les récepteurs de ces travaux ont tendance à associer sinon à confondre complètement ces deux catégories de « travaux de l'INSEE », dès lors qu'ils sont publiés dans la revue « officielle », *Économie et Statistique*. Les précautions oratoires du genre : « Ce sont des travaux de recherche, soumis à la discussion de la communauté scientifique. Ils n'engagent pas l'INSEE » apparaissent contradictoires avec le fait que les deux auteurs sont présentés, au début des articles, avec leurs titres importants au sein de la hiérarchie administrative de l'INSEE. L'ambiguïté

entre les deux univers discursifs, la science et l'administration, en principe dotés de règles d'énonciation et de légitimité radicalement différentes, est ici totale. La lecture des articles de presse citant l'étude de L & S est éloquente : la double casquette a joué à plein. Mais on peut ajouter que cette ambiguïté est en partie favorisée par l'ambivalence des identités et des trajectoires professionnelles et sociales des administrateurs de l'INSEE, tendus entre « la science » et « la haute fonction publique ». Ceci est bien une spécificité du système français des grands corps et des grandes écoles dites « d'application », gravitant autour de Polytechnique. Une conséquence de cela est que nombre de ces « statisticiens économistes » sont à peine conscients de l'ambiguïté, ou au mieux la résolvent par des considérations « déontologiques », sur la nécessaire impartialité et neutralité de l'« expert », qui ne se laisse pas influencer par quelque « a priori idéologique » que ce soit. Malheureusement, la sociologie n'est pas soluble dans la déontologie.

## DES POSTURES MÉTHODOLOGIQUES CONTRADICTOIRES

La tension entre les deux cultures, du statisticien pragmatique et de l'économètre néo-classique, peut être lue aussi à travers les façons bien différentes de penser l'hétérogénéité des catégories et les incertitudes de leur identification. Le statisticien d'enquête, qui, en cela, est proche de la démarche du sociologue, privilégie l'observation et les difficultés de mise en œuvre des définitions codifiées, telles que celles du BIT. Mais celles-ci lui servent de références, par rapport auxquelles il tente de qualifier les situations complexes et embrouillées qu'il rencontre. Le *jugement* est un moment important de cette activité, avec la conscience du caractère conventionnel de celui-ci : il s'agit de se référer à l'« esprit de la nomenclature ». Les rencontres internationales entre statisticiens de l'emploi et du travail peuvent souvent être décrites comme un va-et-vient entre des moments où on met en avant la complexité et la diversité des situations observées, et d'autres moments où on s'efforce de bâtir des conventions d'équivalence à peu près acceptées par tous, en tenant compte des usages attendus des statistiques construites à partir de ces conventions.

La démarche de l'économètre néo-classique est tout autre. Il postule des hypothèses de « comportement rationnel » des acteurs, puis il « décompose » la catégorie « non-emploi » (ou, à d'autres moments aussi, la catégorie « chômage »), en la répartissant selon la position supposée des individus (notamment la « productivité marginale de leur travail », et le « salaire en dessous duquel ils refusent de travailler »), par rapport à des seuils institutionnels, essentiellement le SMIC, le RMI, et leur différence. Mais comme cette « position » n'est pas directement observable, on l'« évalue économétriquement », en utilisant des modélisations qui ont précisément été critiquées par exemple par Husson et Sterdyniak.

Sans revenir ici sur la pertinence de cette critique interne au monde des économètres (dont tous les protagonistes ont reçu le même enseignement, sur les

bancs de l'ENSAE), on peut insister sur la radicale différence entre les perspectives épistémologiques des uns et des autres, et notamment des rapports entre observation et théorisation. Pour le statisticien, l'observation est première, et la phase de construction des catégories est le résultat d'une subtile alchimie entre, d'une part, ce qui, à un moment historique, est perçu, et socialement enregistré et durci, et, d'autre part, ce sur quoi une action publique est effective ou au moins envisageable. C'est d'ailleurs pourquoi la réflexion historique, ou au moins la connaissance pratique des enjeux sociaux du domaine d'étude, sont nécessaires pour la qualité de cette phase de catégorisation. Cette réflexion et cette connaissance spécifiques, on l'a dit, ne sont pas facilitées par la gestion effrénée de la mobilité interne à l'INSEE. En revanche, pour l'économètre pénétré des immuables hypothèses néo-classiques de comportement rationnel, celles-ci sont premières, et les données du fichier de l'enquête Emploi sont utilisées pour paramétrer ces relations postulées. Dans cette démarche, la phase de jugement, c'est-à-dire d'identification, de qualification et de codage des situations et des réponses aux questionnaires, est dénuée d'existence. Elle est tout simplement ignorée. Le fichier statistique est une boîte noire, dont l'économètre ne connaît que l'aval. Les boules dans l'urne sont théoriquement blanches ou noires, et les personnes en « non-emploi » sont « classiques », « volontaires » ou « autres », à l'exclusion de toute autre possibilité, même si dans la réalité le spectre des couleurs est infini et les frontières entre catégories plus qu'incertaines.

Un bon exemple est fourni par la notion de « chômeur volontaire », complètement paradoxale pour qui connaît l'histoire et la sociologie de la notion de chômage. Mais la question de donner un contenu empirique à cette notion bizarre n'est même pas posée. Ainsi quand un journaliste essaie de faire parler Salanié sur cette expression, qui a bien sûr frappé les médias, il se défend maladroitement, et comme s'il découvrirait avec surprise une telle « interprétation » de ce qu'il avait voulu dire : « Il y a eu un malentendu... Nous ne disons pas du tout qu'une importante partie des chômeurs est constituée de fainéants... » Autrement dit, les interprétations de son travail qui iraient dans ce sens seraient le fait de gens mal intentionnés ou de mauvaise foi. Le partage des tâches entre, d'une part, Laroque et Salanié, et, d'autre part, Jean-Marc Sylvestre, le chroniqueur ultra-libéral de France-Inter, est ici parfait, et il est conforté par l'assimilation entre divers types de « chiffres de l'INSEE », réputés ainsi « indiscutables », bien qu'ils relèvent de perspectives épistémologiques radicalement différentes.

Un aspect intéressant et paradoxal de la situation est que ces diverses rhétoriques entourant la construction et l'usage de « nombres », à titre par exemple d'argument, de preuve, d'instrument d'évaluation, ou tout simplement de langage apparemment commun entre des acteurs différents, toutes ces rhétoriques peuvent coexister, se succéder et circuler, sans que leur apparente incohérence constitue un vrai problème. Au-delà de la simple dénonciation de publications qui peuvent susciter une légitime insatisfaction, ces réflexions montrent aussi qu'il manque une bonne sociologie de l'argument statistique, une question à

laquelle les économistes, qu'ils soient néo-classiques, régulationnalistes, conventionnalistes ou proches de toute autre tendance hétérodoxe, se sont peu intéressés, bien que l'émergence d'une supposée « société de l'information » s'accompagne d'une multiplication des instances d'expertise « indépendantes » qui prétendent éclairer ou arbitrer le débat économique et social en toute neutralité.

## VERS LE DÉPÉRISSEMENT DU CHÔMAGE ?

Le paradigme du chômage, cristallisation d'une histoire sociale plus que ce n'en est un, serait-il en voie de dépassement ? Le paradigme de l'emploi à tout prix serait-il en voie de le supplanter ? Une anecdote vient illustrer ce possible glissement. Depuis 1997 et le sommet de Luxembourg, a été définie et progressivement instrumentée une « stratégie européenne de l'emploi », et au sommet de Lisbonne (mars 2000) la présidence (portugaise) a déclaré qu'il fallait « rétablir les conditions propices au plein-emploi » : retour spectaculaire d'une notion, celle de plein-emploi, largement abandonnée depuis des lustres. Or, « la Commission, dans une première version des lignes directrices, avait échoué à imposer un objectif quantitatif de taux de chômage, qu'elle fixait à l'époque à 7 % pour 2002 » (Barbie [2001]). Désormais « la norme fonctionnelle suprême est l'augmentation du taux d'emploi : le sommet de Nice a confirmé les objectifs quantifiés à Lisbonne, pour 2010, de 70 % pour l'ensemble de la population d'âge actif et 60 % pour les femmes. » (*ibid.*). Passons sur le fait que la population d'âge actif ici considérée va de 15 à 65 ans, ce qui signifie que l'Union européenne prône explicitement l'augmentation du taux d'emploi des adolescents ou des personnes âgées de 60 à 65 ans. Il est surtout frappant de constater que parmi les six objectifs prioritaires de l'« agenda social » de l'Union, entériné à Nice en décembre 2000, le mot de chômage a tout simplement disparu : le premier objectif concerne « des emplois plus nombreux et meilleurs<sup>11</sup> », la lutte contre le chômage étant désormais gommée au profit de celle contre l'« exclusion ».

En suivant J.-C. Barbier, il est tentant d'attribuer ce glissement au tour nouveau impulsé principalement par le gouvernement britannique au sommet de Lisbonne, où la stratégie européenne pour l'emploi avec ses quatre piliers s'est vue enrôlée sous la bannière plus large de l'« État social actif » ; ce qui n'a « rien d'étonnant quand on sait que la 'politique de l'emploi' britannique, depuis l'arrivée au pouvoir du parti travailliste en 1997, est désormais conçue comme une partie de la réforme globale du 'Welfare State' ». En effet dans la vision

---

11. Les cinq autres sont : « anticiper et tirer parti du changement de l'environnement de travail en développant un nouvel équilibre entre souplesse et sécurité ; lutter contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination pour favoriser l'intégration sociale ; moderniser la protection sociale ; promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ; renforcer le volet social de l'élargissement et des relations extérieures de l'Union européenne ».

néo-libérale portée par le New Labour, le chômeur involontaire n'existe pas : il n'y a que des invalides (« inemployables ») ou des personnes prisonnières de trappes et d'incitations perverses. D'où l'insistance sur la « modernisation » de la protection sociale afin qu'elle devienne plus « incitative » au travail et que celui-ci « paie » (*making work pay*, selon l'un des leitmotifs de l'OCDE). En effet, reprenant mot pour mot la structure du modèle de L & S, la Commission affirme que « c'est l'effet combiné de la fiscalité et des prestations sociales qui est crucial pour les décisions d'activité des personnes » (Commission européenne [2001], cité par Barbier [2001]).

Bien sûr les politiques nationales d'emploi conservent une large autonomie par rapport aux lignes directrices européennes. Mais ces dernières contribuent à façonner une rhétorique et des représentations communes qui ne sont pas sans influence. En outre, pour les statisticiens nationaux, la contrainte de coordination d'Eurostat pèse de plus en plus lourdement dans les décisions techniques. Si le glissement paradigmatique du chômage vers le non-emploi devait se confirmer, il ne pourrait rester durablement sans influence sur l'activité des statisticiens. On peut se demander combien de temps encore la catégorie de chômeur va demeurer centrale dans les concepts permettant de décrire le marché du travail. Ainsi Eurostat [2001] publiait récemment les « principaux résultats 2000 » de l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne : parmi les dix résultats saillants mis en avant dans le résumé, les trois premiers concernent le taux d'emploi (en référence aux objectifs de l'Union), le taux de chômage (8,4 % pour l'ensemble de l'Union européenne) ne figurant qu'au septième rang des informations jugées pertinentes. Le travail de déconstruction de cette catégorie, bien engagé d'un point de vue théorique et politique, ne va-t-il pas commencer à gagner les questionnaires des instituts de statistique ? Peut-être n'est-il pas totalement innocent que la question sur la « situation principale » de la personne interrogée, qui permettait de savoir si celle-ci se considère comme « au chômage », et qui figurait traditionnellement sur la première page du questionnaire de l'enquête Emploi, soit reléguée à la page 36 dans la nouvelle enquête Emploi « en continu » qui doit démarrer en 2002. En outre cette question n'est pas posée aux chômeurs, puisqu'elle ne concerne pas la position actuelle de la personne mais celle qu'elle occupait avant de prendre son emploi actuel... En revanche, une innovation statistique apparaît (à la 3<sup>e</sup> page du questionnaire), sous la forme d'une question sur le « travail non rémunéré<sup>12</sup> » dont l'objectif explicite est de « savoir si les enquêtés considèrent ou non qu'ils ont travaillé ». De cette façon, subtile et peut-être subliminale, le statisticien ne tend-il pas à considérer que le travail (même s'il ne s'agit pas d'un « emploi ») prend le pas sur le chômage ?

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

12. Bénévolat, travaux domestique, stages... figurent parmi les réponses possibles.

BARBIER J.-C. (2000), « Stratégie européenne de l'emploi : les recommandations d'Helsinki », 4 pages du Centre d'études de l'emploi, 37, janvier.

BARBIER J.-C. (2001), « Europe sociale : l'emploi d'abord », 4 pages du Centre d'études de l'emploi, 44, mars.

BELORGEY J.-M. (Rapport du groupe présidé par) (2000), *Minima sociaux, revenus d'activité, précarité*, Paris, La Documentation française, juin.

BOURGUIGNON F. (1998), *Fiscalité et redistribution*, Rapport du Conseil d'analyse économique, 11.

BOURGUIGNON F., BUREAU D. (1999), *L'architecture des prélèvements en France : état des lieux et voies de réforme*, Rapport du Conseil d'analyse économique, 17.

CASTEL R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.

CSERC (1997), *Minima sociaux ; entre protection et insertion*, Paris, La Documentation Française.

COMMISSION EUROPÉENNE (2001), « Orientation debate on the 2001 Broad Economic Policy Guidelines », ECFIN/47/01, Bruxelles.

DESROSIÈRES A. (2000), *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.

EUROSTAT (2001), « Enquête sur les forces de travail. Principaux résultats 2000 », Statistiques en bref, Thème 3, 10/2001.

FONDATION COPERNIC (2001), *Pour un plein emploi de qualité. Critique du social-libéralisme (à propos du rapport Pisani-Ferry)*, Note n° 6.

GODINOT R., CASTEL R., JALMAIN M., PIKETTY T. (1999), *Pour une réforme du RMI*, Notes de la Fondation Saint-Simon, février.

HUSSON M. (2000), « L'épaisseur du trait », *Document de travail IRES*, octobre.

HUSSON M. (2000-b), « La loi des grands nombres réduit-elle l'épaisseur du trait ? Réponse à une réponse », *Mimeo*, octobre.

Laroque G. (2000), « Remarques sur l'article *L'épaisseur du trait*, de Michel Husson », *Mimeo*, septembre.

LAROQUE G et SALANIÉ B. (1999), « Prélèvements et transferts sociaux : une analyse descriptive des incitations financières au travail », *Économie et statistique*, 328, p. 3-20.

LAROQUE G et SALANIÉ B. (2000), « Une décomposition du non-emploi en France », *Économie et statistique*, 331, p. 47-66.

LAROQUE G et SALANIÉ B. (2001), « Réponse à une fiche de lecture », *Revue de l'OFCE*, 76, janvier.

PISANI-FERRY J. (2001), *Plein-emploi*, Conseil d'analyse économique, Paris, La Documentation française, décembre.

SALAS R., BAVEREZ N., REYNAUD B. (1986), *L'invention du chômage*, Paris, PUF.

STERDYNIAK H. (2000), « Économétrie de la misère, misère de l'économétrie », *Revue de l'OFCE*, 75, octobre.

TOPALOV C. (1994), *Naissance du chômeur, 1880-1910*. Paris, Albin Michel.

ANNEXE 1 .  
 PETITE CHRONOLOGIE MÉDIATIQUE DE L'« AFFAIRE »

- 6 avril 2000** : « *Incitation à travailler : le piège du RMI* » (*Le Figaro*). « Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La moitié des chômeurs qui reprennent un emploi à mi-temps au SMIC bénéficient d'une hausse de leurs ressources mensuelles inférieure à 500 F. »  
 « Les trappes à inactivité concernent plusieurs millions de personnes en France. » (*Les Échos*).
- 10 avril 2000** : « *Les aides aux chômeurs à nouveau en question* » (*La Tribune*). « Le débat sur les trappes à chômage reprend avec la proposition du Medef de 'Contrat de retour à l'emploi'. Jacques Chirac presse le gouvernement de 's'attaquer plus efficacement aux processus d'enfermement dans les minima sociaux'. »
- 22 mai 2000** : « *Une étude de deux économistes de l'Insee relance le débat sur le SMIC* » (*La Tribune*). « Un quart du chômage des 25-49 ans s'expliquerait par l'existence du SMIC et 46 % des demandeurs d'emploi n'auraient que peu d'avantage à reprendre un emploi du fait des trappes à inactivité. »
- 14 juin 2000** : communiqué de presse CGT-CFDT INSEE : « *Trappes à pauvreté : les étranges calculs de la revue de l'INSEE* ». « Cette étude accumule les entorses à la rigueur scientifique, au point qu'on peut s'interroger sur les motifs réels de sa publication [...] On peut d'autant plus s'inquiéter qu'est maintenant annoncé (*Les Échos*, 22 mai) un nouvel article des mêmes auteurs qui prétendraient cette fois-ci démontrer que la moitié de chômeurs sont des 'chômeurs volontaires' et que le SMIC est destructeur d'emplois... » (Ce communiqué n'est pas repris par l'AFP ni par la presse.)
- 26 juin 2000** : une note du MEDEF sur la revalorisation du SMIC reprend le chiffrage « de l'INSEE » sur les effets d'une hausse de 10 % du SMIC (suppression de 290 000 emplois).
- 29 juin 2000** : « *SMIC et 35 heures : l'INSEE jette un pavé dans la mare* » (*Le Figaro*). « L'Insee a envoyé hier un joli coup de semonce [...] Pour l'instant on comptabilise les emplois créés par les premiers accords ; demain il faudra aussi compter les emplois détruits par les 35 heures... [...] De quoi forger définitivement le consensus sur le bienfait des allègements de charges et les méfaits de la hausse du coût salarial. »  
 « *Près d'un chômeur sur deux ne veut pas travailler, selon une étude de l'Insee* » (*La Tribune*).
- 5 juillet 2000** : « *l'INSEE met le feu* » (*Le Canard Enchaîné*). Seule reprise du communiqué syndical du 14 juin) : « Les pauvres sont des cossards [...] Des idées aussi décapantes ont provoqué un certain émoi à l'Insee, dont les syndicats CGT et CFDT viennent de protester publiquement. »
- 20 juillet 2000** : *Lettre ouverte* des syndicats CGT et CFDT au directeur général de l'INSEE : « désastreuse reprise de presse », « jugements péremptoires sur les chômeurs, les 35 heures, l'existence et le niveau du Smic », « article profondément contestable », « coup important à la crédibilité scientifique de l'INSEE et à son indépendance ».
- 2 août 2000** : dépêche Reuters « *Une étude sur le chômage sème le trouble à l'Insee* ». B. Salanié : « ces gens-là ne sont pas des fainéants. Ce sont simplement des individus placés dans des situations telles que reprendre un emploi ne leur rapporterait que des sommes dérisoires ».

« Une étude sur le chômage met le feu aux poudres à l'Insee » (*La Tribune*). « L'Institut voit sa crédibilité remise en cause » (*La Tribune*).

- 3 août 2000** : « Les syndicats de l'Insee protestent contre un article sur le chômage » (*Le Monde*)  
 - « La critique est Insee mais le Smic est sacré » (*Libération*). « Quand l'Insee sert de référence au MEDEF dans le débat actuel sur la refondation sociale, cela crée du remue-ménage au sein de l'Institut. »  
 - Europe 1 (8 heures) (Mathieu de la Housse) : « Y a-t-il en France de faux chômeurs ? Un rapport de l'Insee semble donner une réponse ». B. Salanié : « Il n'y a pas de jugement moral dans les résultats de notre étude. »  
 - Europe 1 (12 h 07). B. Salanié : « Nous souhaitons simplement que nos contradicteurs se placent sur un plan scientifique, comme nous l'avons fait ».  
 - Europe 1 (13 heures). F. Judas (au nom de l'Intersyndicale) : « Ce qui nous a choqués dans cette affaire c'est que le directeur général de l'Insee a pris la décision dans ce débat social chaud de publier une étude qui est quand même extrêmement partielle. »
- 4 août 2000** : (France 2, 0 h 40). D. Boeri, introduisant une courte interview de B. Salanié : « Jamais une étude de l'Insee n'avait suscité tant de polémique. Et voici l'homme par qui le scandale arrive. »  
 « L'Insee victime du politiquement correct » (*Le Figaro*) : « L'INSEE a simplement tenté de quantifier les choses. »  
 « Le chômage divise l'Insee » (*France-Soir*) : « En pleine négociation sur l'Unedic, ces conclusions ont été immédiatement exploitées par le Medef au grand dam des syndicats maison. »
- 4 septembre 2000** : *tract intersyndical* CGT - CFDT - FO - SNADIGE-CGC - UGA-CGC :  
 « Pour assurer l'objectivité du service public de l'Insee, des mesures institutionnelles garantissant la pluralité des études s'imposent. »
- 5 septembre 2000** : « Le jeu trouble du Smic dans la reprise ou non d'un travail » (*Le Monde*).  
 « On a fini par comprendre que les taux marginaux de prélèvement au bas de l'échelle étant plus élevés qu'en haut, cela pouvait avoir un effet dissuasif sur la reprise d'un emploi ».
- 12 septembre 2000** : « Canevas d'intervention pour le CTP du 12 septembre » (Guy Laroque).  
 « Au cours de ces trois dernières années, plusieurs versions de ces travaux, certaines en anglais, d'autres en français, ont été écrites et discutées. [...] De fait je ne crois pas qu'il y ait d'autres articles d'*Économie et statistique* qui aient autant bénéficié des remarques et critiques de la communauté scientifique. À Paris il a donné lieu à communication au séminaire de la DEEE, de la DSDE, au séminaire d'économétrie de M. Malinvaud, au séminaire Fourgeaud de la direction de la Prévision, aux journées de l'Association française de sciences économiques [...]. En Europe il a été présenté à l'Université de Toulouse, à une conférence sur le salaire minimum à l'Université Libre de Bruxelles, à une conférence du CEPR à l'université Carlos III à Madrid, à l'université de Rotterdam, à l'université de Mannheim et au Congrès de la société européenne d'économétrie à Saint-Jacques-de-Compostelle. Aux États-Unis nous avons bénéficié des remarques des professeurs de l'université de Stanford, de Princeton, et la méthodologie a fait l'objet des conférences annuelles du *Journal of Applied Econometrics* à l'université de Yale, lors d'une conférence réunissant les meilleurs spécialistes de l'économétrie des modèles structurels. Les réactions que Bernard Salanié et moi-même avons recueillies nous confortent dans l'idée que notre approche est pertinente,

et pour l'heure sans rivale, pour apprécier la nature du non-emploi dans l'économie française. »

## ANNEXE 2 . UNE ÉBAUCHE DE CONTROVERSE SCIENTIFIQUE<sup>13</sup>

« L'épaisseur du trait », Michel Husson, *La Revue de l'YRES*, 34, 2000/3

L'argument essentiel de Husson sur « l'épaisseur du trait » est le suivant : le modèle économétrique présenté par L & S-2 échoue dans sa tentative d'identifier des seuils de gain supplémentaire qui déclencheraient une décision de prendre un emploi. En se basant sur les estimations économétriques présentées par les auteurs eux-mêmes, il apparaît qu'il est impossible empiriquement de tracer un trait suffisamment précis qui sépare ceux qui prennent un emploi des autres en fonction de leurs caractéristiques mesurables et des gains qu'ils peuvent espérer obtenir d'une reprise d'emploi. Autrement dit, ce que peut gagner un individu à se porter sur le marché du travail (le fameux gain net) explique statistiquement très peu (voire pas du tout) son comportement effectif.

« Remarques sur l'article *L'épaisseur du trait*, de Michel Husson », Guy Laroque (*mimeo*, non daté).

« Sa présentation est pédagogique et témoigne d'une lecture attentive de nos écrits. Elle montre plusieurs difficultés de compréhension qui tiennent peut-être à un manque de clarté de notre exposé. » En réponse à la critique principale de Husson, Laroque argumente à l'aide de la loi des grands nombres : même si la position d'un individu (non emploi classique, volontaire ou autre) n'est pas connue avec certitude, sa loi de probabilité l'est : il suffit alors d'un nombre élevé d'observations pour que joue la loi des grands nombres, et que l'estimation de la probabilité moyenne sur la population soit très précise. Ce même argument sera opposé à H. Sterdyniak (cf. *infra*).

« La loi des grands nombres réduit-elle l'épaisseur du trait ? Réponse à une réponse », M. Husson (*mimeo*, novembre 2000) :

« La loi des grands nombres ne peut faire de miracle : un modèle approximatif ne peut fournir une estimation précise [...] Le modèle L & S était-il falsifiable ? » En effet, selon Husson, si quelle que soit la précision d'un modèle sur données individuelles, il suffit d'avoir beaucoup d'individus pour le valider en moyenne, alors aucun modèle n'est falsifiable. En d'autres termes, l'erreur de L & S consiste à calculer un écart type de l'estimation moyenne avec une formule qui ne prend pas en compte l'écart type des estimations individuelles. La formule utilisée par L & S est exactement celle des exercices de cours de probabilités, quand on estime le nombre de boules blanches dans une urne en tirant quelques boules au hasard : comme si la catégorie de « non emploi classique » ou « volontaire » était aussi certainement définie que la couleur noire ou blanche des boules. En réalité, les résultats du modèle L & S montrent que beaucoup d'individus travaillent alors qu'ils n'y ont pas « intérêt », et que d'autres ne travaillent pas alors qu'ils « devraient » le faire. Or, selon Husson, « la catégorie de non-emploi volontaire n'existe que si est validé le comportement d'individus décidant ou non de prendre un emploi en fonction du gain net attendu ». L'écart type de

---

13. L'ensemble des documents référencés ici sont consultables sur le site <http://ecocritique.free.fr>

l'estimation des gains nets de participation est si grand que la réponse est sans ambiguïté : l'économétrie échoue à identifier précisément ces gains nets, et donc la catégorie qui en découle, celle du non-emploi volontaire. « La question qui reste ouverte est de savoir pourquoi les auteurs ne discutent pas ces questions ou, pire, n'en perçoivent pas l'intérêt. L'explication la plus vraisemblable est d'y voir l'expression d'un biais méthodologique et/ou idéologique dont ils contestent d'ailleurs la présence dans leurs travaux : fondamentalement les auteurs sont a priori convaincus de l'existence des catégories qu'ils cherchent à identifier. »

« Économétrie de la misère, misère de l'économétrie », (H. Sterdyniak, *Revue de l'OFCE*, 75, octobre [2000]).

« L'originalité de Laroque et Salanié est d'introduire et d'utiliser abondamment la catégorie de *non-emploi*, où ils regroupent toutes les personnes qui ne travaillent pas, sans faire de distinction entre celles qui cherchent un emploi (les chômeurs selon la terminologie habituelle) et celles qui n'en cherchent pas (les inactifs). Leur postulat de base est que le même modèle explique le non-emploi des inactifs et des chômeurs. La pertinence de ce regroupement n'est jamais testée ou discutée [...]. Le deuxième postulat est donc que l'on peut expliquer qu'une personne travaille ou ne travaille pas sur la simple observation de ces caractéristiques, indépendamment de la situation du marché du travail et du comportement d'embauche des entreprises. » [p. 300.]

« Pour les femmes en couple, le gain financier médian requis pour participer est de 3 800 F avec un écart type de 4 200 F. Le gain requis est donc compris entre – 5 400 F et 12 000 F L'estimation est entachée d'une forte incertitude qui s'explique à la fois par la disparité des choix individuels et par le caractère hétéroclite de la notion de non-participation [...]. L & S cherchent à déterminer si une personne cherche ou non un emploi. Ils se trompent dans 40 % des cas : 700 000 personnes qui ne devraient pas chercher un emploi en cherchant un ; 575 000 personnes qui cherchent un emploi ne devraient pas le faire. Au lieu de considérer que leur modèle se trompe, L & S prétendent que ces personnes n'ont pas le comportement qu'elles déclarent : elles ne cherchent pas d'emploi, même si elles se déclarent chômeuses ; elles en cherchent même si elles se déclarent inactives. Ce n'est pas le modèle qui se trompe, ce sont les personnes observées. Malheureusement les auteurs ne fournissent pas la même *décomposition* pour les personnes employées : combien travaillent alors qu'elles n'auraient pas intérêt à travailler selon L & S (les travailleurs involontaires) ? Combien sont employées bien qu'elles aient une productivité inférieure au SMIC (les travailleurs anticlassiques) ? Cette information est indispensable pour juger de la précision et de la pertinence du modèle. » [p. 304-307.]

« Réponse à une fiche de lecture », G. Laroque et B. Salanié, *Revue de l'OFCE*, 76, janvier 2001

« Il est exact que le comportement de participation dépend en grande partie de facteurs inexpliqués, ce qui n'est d'ailleurs guère surprenant au vu du petit nombre de variables explicatives retenues. Mais les incitations financières jouent un rôle significatif dans la participation, ce qui valide l'aspect essentiel de notre modèle. L'importance de l'écart-type du résidu fait qu'il n'est pas possible, avec les seules informations mobilisées dans le modèle, de classer un individu donné dans un statut particulier d'emploi. En revanche la loi des grands nombres permet d'estimer précisément le pourcentage d'individus en non-emploi volontaire dans une sous-population donnée,

pourvu que celle-ci soit suffisamment grande. *La loi des grands nombres joue*<sup>14</sup> [...] La critique de Michel Husson et Henri Sterdyniak n'est pas valide si l'on accepte la structure générale du modèle, structure qu'ils contestent par ailleurs<sup>15</sup>. » [p. 217-218.

---

14. I. & S soulignent.

15. On pourrait ajouter en guise d'«épilogue», cet extrait du compte rendu de la réunion du comité de direction de l'INSEE en date du 26 décembre 2000: Guy Laroque a annoncé au comité de direction son élection comme vice-président de la société d'économétrie (l'association de recherche la plus prestigieuse au monde en matière d'économie quantitative). Il accédera au poste de président de cette société en 2002. Cette distinction, rarissime pour un non-universitaire, est un signe de reconnaissance de la qualité de ses travaux et, à travers lui, ceux de l'ensemble des économistes de l'INSEE.»